Argenteuil Que nous Aimons - Blog des élus de l'opposition Argenteuil

« Le collectif du Petit Marly s'invite au forum - Dernier Conseil de proximité, le Maire, l'élu »

Aux conseils de proximité, il y a les invités... et les évités!

Par AQNA le vendredi 29 octobre 2010, 13:10 - Politique Générale - Lien permanent

"L'Assemblée générale du conseil de Proximité du Val Notre Dame était prévue hier à 19h30 à la Mairie de quartier... mais comment se fait-il que je n'ai pas eu de convocation alors que tous les membres du bureau en ont reçu une ?!" se demande Xavier PERICAT.

"Derrière cette question empreinte d'une fausse naïveté se cachent en fait les méthodes de l'équipe DOUCET... et peu importe que je sois membre élu des Conseils de proximité du Marais et des Champioux, j'ai eu beau regardé çà deux fois dans ma boite aux lettres, je n'y ai pas trouvé la moindre invitation!"

Des méthodes contestées par les habitants qui menacent de boycotter le système...

Au-delà du côté rocamboles que de cette manière de faire, les membres bénévoles des Conseils de Proximité se demandent à présent à quoi servent les Conseils de proximité : - des réunions une fois tous les 6 mois, - des conseils de proximité coupés du public et des habitants (la plupart des réunions sont à huis clos), - les projets du quartier ne sont pas évoqués...

Ainsi que le faisait remarquer l'un des membres : « On nous demande notre avis sur l'endroit où mettre les corbeilles à papier ou peindre les passages pour piétons... et on découvre dans le journal que la principale avenue commerçante va être bloquée pour 6 mois ! : c'est se moquer du monde ! »

Ces conseils de proximité – qui n'en ont que le nom - permettent simplement de satisfaire aux obligations légales de démocratie de proximité compte tenu de la taille de notre ville... dommage que cela décourage encore davantage des bénévoles qui, sans arrières pensées ou parti pris politique, souhaitent avant tout œuvrer pour améliorer le quotidien dans leur quartier!

AQNA - Propulsé par Gandi Hébergement avec DotClear 2 - Informations légales